

Vœu présenté par le Conseil de Ligue

Et adopté en assemblée Générale de la LMF du 25/06/2011

A compter de la saison 2011/2012,

pour toutes les compétitions U13 sur herbe,

championnats et coupes,

de niveau départemental et régional,

La fonction d'arbitre assistant sera obligatoirement remplie par un ou plusieurs joueurs U13 inscrits sur la feuille de match.

Les joueurs qui remplissent le rôle d'arbitre assistant pourront participer également à la rencontre en tant que joueur.

Un joueur exclu lors de la rencontre ne pourra pas remplir le rôle d'arbitre assistant.

Préconisations :

1 joueur arbitre la 1^{ère} période, un autre la 2^{ème}.

Le club qui reçoit fournira les drapeaux et les chasubles « sois foot, joue dans les règles » pour les arbitres assistants.

Tous les joueurs, à tour de rôle, devront remplir ce rôle plusieurs fois dans la saison.

Une équipe composée de 9 joueurs ou moins devra être arbitrée prioritairement par un autre jeune licencié du club (U15, U17 ou U19), dans la mesure du possible. A défaut, un accompagnateur licencié, adulte, pourra remplir cette fonction.

L'ensemble des jeunes devra être préparé à cette tâche par leurs éducateurs lors des séances d'entraînement, assistés éventuellement d'un arbitre du club (CF. fiches « apprendre à arbitrer à l'entraînement » et « gestuelle de l'arbitre » du classeur « sois foot, joue dans les règles »).

Un arbitre officiel ou le référent éducatif du club qui accueille pourra être chargé de conseiller les jeunes assistants des 2 équipes.

Les éducateurs et accompagnateurs devront avoir un comportement et une attitude positive vis-à-vis de l'ensemble des jeunes arbitres en situation de formation.